

Charte Romain Jacob



En signant la charte Romain Jacob, le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, s'inscrit dans la dynamique de personnalisation des parcours de santé afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou de fragilité.

ARTICLE #1

Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même.

ARTICLE #2

Valoriser l'accompagnement.

ARTICLE #3

Exprimer les besoins.

ARTICLE #4

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap.

ARTICLE #5

Construire une culture professionnelle commune.

ARTICLE #6

Coordonner le parcours de santé.

ARTICLE #7

Organiser l'accès aux soins et à la prévention.

ARTICLE #8

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires.

ARTICLE #9

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement.

ARTICLE #10

Améliorer la réponse aux urgences médicales.

ARTICLE #11

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication.

ARTICLE #12

Mettre en œuvre et évaluer la présente charte.

